dans le facilities management **Etude de cas : les innovations de Thalès**

55 000 occupants sur 80 sites, Thalès a pris la mesure des limites qui empêchent la création de valeurs Après 5 années de déploiement à l'échelle européenne, pour la gestion de 2 millions de m², représentant 2012 entre Thalès et Vinci Facilities et le 1er janvier 2014 avec Fiducial pour la sûreté a été revu en 2017 ajoutées des services. Un nouveau contrat d'exploitation a vu le jour : Copernic 2. Retour sur expérience management (FM) nommé Copernic. Ce référentiel de 12 services level agreements signé le 24 juillet Le groupe Thalès a initié, conçu et déployé depuis 2012 un contrat de gestion de l'ensemble du facility

a été conduit à limiter son intervention à la stricte à valeur ajoutée. Par le jeu du contrat, le prestataire ter à la réalité du terrain. comme obligatoires, espérant parfois proposer des mise en œuvre des prestations prescrites, vécues tations non prévues contractuellement et pourtant détournant le prestataire de la réalisation de preslégitime, s'est alors transformée en un argument dimensionnées. La conformité, exigence minimale à celles qui sont explicitement décrites, prescrites et vices level agreements (SLA) supposées permettre de définir des objectifs précis, un niveau de service formulation des cahiers des charges à l'aide de sercontractuelle qu'elle appliquait depuis 2012 conduiadapter un contrat initial aux besoins des 55 000 prestations supplémentaires au contrat pour s'adap-(KPIs) tendait à définir les prestations limitativement lité, accompagnée de key performance indicator attendu, et encadrer les questions de responsabisait à interdire tout ce qui n'est pas obligatoire. La Thalès a pris en compte les limites rencontrées pour management. À l'issue du contrat initial Copernic, positifs contractuels mis en place conjointement dante de la pertinence des services et de leurs dis-La valeur immatérielle de l'immobilier est dépenoccupants. Thalès a constaté que la dynamique par le maître d'ouvrage et son prestataire de facility

équilibre, mais non sans susciter une frustration et un réflexe de défiance mutuelle plus favorables, restaurant ainsi partiellement son mentaires, si possible avec des niveaux de marges est alors tenté de négocier des prestations suppléprix tendu, voire anormalement bas. Le prestataire semble des prestations au forfait avec un niveau de lès que le prestataire de tête (FMer) à chiffrer l'enmise en concurrence qui pousse aussi bien Tha-Ce phénomène est renforcé par le processus de

contractue défiance du fait de l'environnement La rémanence d'une logique de

d'impasses au regard des différents règlements à 90 % de main-d'œuvre dont plus de 2/3 au sade travailler plus pour gagner moins que le salaire s'appliquent, attendu qu'aucun salarié n'accepte de compensation dont une des réponses est dans minimal. une baisse de la qualité, quelques fois agrémentée laire minimal. Elle enclenche ainsi une recherche alors même que les prestations sont constituées pousse en effet à une baisse structurelle des prix taire et le client. La mécanique des appels d'offres plus la défiance que la confiance entre le prestavernance et les outillages associés organisaient bien En pratique, il a été constaté que les modes de gou-

des métriques existantes, notamment ramenées des réel ou même, instrumenter la décision moyennes référées à des m² théoriques à décrire le mesuré. Différentes analyses ont montré l'incapacité rivé sur une gestion des indicateurs. Des comportele pilotage via des KPIs, ou différentes formes de qu'ils soient les textes des contrats eux-mêmes, qui est prévu, voire seulement, à ce qui est suivi et der de ce qui est vraiment utile par différence à ce ou d'instances communes d'arbitrage, pour décisont trop souvent occultés. Faute d'accords réguliers tives de mise en œuvre du travail réel des œuvrants soins des bénéficiaires comme les conditions effecments tendant à verdir ces indicateurs appelés alors opérationnelles. La gestion par les indicateurs a désoi, au risque d'une déconnection avec les réalités La place prise par les instruments contractuels, indicateurs pastèques se sont développés. Les becontract management deviennent des objectifs en

> lité pour les bénéficiaires. servicielle de la production. Ils ne suffisent pas à de la relation contractuelle, c'est-à-dire la nature services (la finalité). Ils cernent mal l'objet même montage du contrat s'est installé. Ils ne permettent pas de distinguer les prestations (le moyen) des Le doute sur la validité des concepts utilisés dans le construire l'accord au quotidien sur la valeur en uti-

le principe mais peu opérant en pratique¹, le client a main-d'œuvre. Outre le risque juridique, présent sur lente pour une dépense facialement réduite. contrepartie de niveau de services réputée équivatorce et l'adossement aux techniques d'achat une d'autant plus banalisées qu'elles sont écrites sur un constaté qu'il ne sait pas ce qu'il achète en valeur. sure dans la mesure où il obtient, par le rapport de cahier des charges imposé. *In fine*, le client se rasne proposent pas moins cher pour des prestations menter d'une dépense sur le constat que les autres Dans le choix d'un prestataire, il est conduit à argumunère principalement une mise à disposition de pas des services, ni des résultats, mais qu'elle ré-Faisant le bilan, Thalès a analysé qu'elle n'achète

d'un double consentement Copernic 2 : un effort de traduction

lès a donc recherché des moyens de : Dans l'élaboration de Copernic 2 courant 2017, Tha-

quement vers le bas les salaires et les compétences, quantités de main-d'œuvre, laquelle constitue un risque de délit de marchandage et tire systémati-dépasser une valorisation de type prix horaire x

Ces gains sont appréciés en valeur des services, type crédit d'impôt pour la compétitivité et l'empour ses prestataires incluant une marge raisonc'est-à-dire référée à leur pertinence et leur juste nable sans prendre en compte les subventions contribuer à définir un modèle d'affaire pérenne oloi (CICE) pour obtenir des gains de productivité. de

trouvé de légitimité si le gain pour le donneur d'ordre n'avait pas été postulé au démarrage du contrat. On trés que durant l'exploitation et avec difficulté. sait en effet que ces gains ne peuvent être démonune contrainte lourde. L'argumentation qui précède prestations pour Thalès. L'innovation n'aurait pas quence avait été un renchérissement du prix des aurait été de peu de poids si la première consé-L'innovation dont il est question a dû composer avec

d'euros pour un même niveau de service, pense à périmètre constant. Ce qui coûtait 79 mil-lions d'euros chaque année va coûter 66 millions Ainsi, Thalès a cherché une économie dans la décompre-

tion des dépenses. Pour l'éner de bordereaux de prix (BPU). est ramenée à 22 millions d'eu nant plus de 13 millions d'euros de services désorcomporte un contrat de perfor de 33 millions d'euros par an faitisés, la dépense annuelle de mais forfaitisés. Concernant les services non-for-faitisés, la dépense annuelle de 35 millions d'euros gétaires sont pilotées par des

innover dans le respec juridiques habituelles des formes theures (MWh).

pour réduire cette consomma

(E)

sur une assiette

de dépenses, l'offre

rmance énergétique tion de 2,1 millions

37 000 mégawat-

Ces contraintes bud-

ros par application

systèmes de valida-

d'euros en valeur soit environ

gement et ses propres partena dépense pour Thalès en échange d'un consentedus et la gouvernance. Avec formes habituelles de ce type vernance, rédaction du contrat, lection des prestataires, acc ment au service pour le prestataire de facility manad'un double consentement : un se veut refondé sur le principe new deal respectueux des intér service qui marque une avanc profession. L'innovation n'est pas dans le droit, mais calcul des coûts, référence aux revendique et assume l'élaboration d'un contrat de dans des inflexions de certaines clauses, es modalités de négociation : appel d'offres, sé-ord sur des SLAs, êts du prestataire. Il ée décisive vers un s clauses, les atten-Copernic 2, Thalès contrôles, à la goud'exercice dans consentement à la de la monétisation ont emprunté les

et à l'organisation du prestataire, ainsi les clusters, de sa valeur à travers le concept d'usage, notamd'une large forfaitisation dans un territoire. lui permettant de mutualiser ses compétences sur déchets, et d'une construction ment dans la propreté ou l'ap pertinence, d'une nouvelle définition du service et responsabilité des moyens et techniques, restaurant ainsi le Ces deux consentements se matérialisent à travers périmètres d'activités correspondant aux moyens port volontaire des l'appréciation de la prestataire dans les activités multi géographique de

des prestations) ou des condi nature de surface, nombre d'éc en fonction des évolutions de est à l'origine d'une solution permettant de réduire les tarifs des prestations à la hausse ou à la baisse pour validation et calcul du prix à retenir, en comformance, celui-ci propose lad nomique du prestataire. Ainsi, et organisationnelles d'équilibrage été nécessaire de penser des Si le risque pour Thalès a été immédiatement commun. La seconde permet de réviser chaque année le prix annuel d'une prestation en améliorant sa perintégrée. La première précise mesure d'incitation et de révis pensé par une économie à périmètre constant, il a que si le prestataire conditions juridiques itions ite solution au client périmètres (surface, ion des tarifs a uipements, contenu une clause dite du modèle écoéconomiques été

Avril - Mai 2019

¹ CF le colloque CRDIA du 15 janvier, voir également la note du cabinet Jeantet, « Comment recourir à la sous-traitance en toute sécurité ? », Patrick Thiébart et Meggane Saunier, La semaine juridique, Edition Sociale n° 51-52, 2 décembre 2018.

organisé autour de 8 clusters en France regroupant productivité. Enfin, de manière cohérente avec le de mutualiser des moyens, de rationaliser son sys-Thalès permet ainsi à son partenaire d'optimiser, les 60 sites objets du contrat permettant l'accès en tivité, associé à une amélioration des conditions de bution son expertise en faveur de gains de producde dégager des gains de productivité. Le prestataire la forfaitisation élargie. Son expertise et celle de ses tème de production, afin de générer des gains de proximité aux moyens, expertises et compétences. travail. Le système de production des services est délégué, lui permettant là aussi de mettre à contriimportant niveau de choix de pertinence est ainsi activités par la référence à l'usage en propreté. Un reprend également la main sur la priorisation des partenaires sont sollicitées et peuvent lui permettre sement en hommes (volumes et qualifications) par les dépenses en pièces détachées, l'investis-

montant de commandes et de partager les stratéa pour objectif d'examiner les volumes engagés en nions intermédiaires (intermediate business review) review (SBR) éventuellement adossée à deux réude communication permanent entre les sites et les mission de veiller au bon déploiement du contrat Dans les termes du contrat, l'accord n'est plus résites, par GBU, par clusters, par périodes, KPI, etc. le prestataire. Chaque année, une strategic business directions que ce soit pour Thalès mais aussi pour sur l'ensemble des sites en établissant un circuit un comité de pilotage copernic (CPC) ayant pour liers. Au niveau central, il se tient chaque semaine effet. Pour cela, la gouvernance comporte deux pidans des délibérations prévues et conduites à cet puté être acquis, il doit être régulièrement construit prestataires, selon de multiples axes : par SLA, par base de données indifféremment par Thalès et les en place un outil commun permettant d'interroger la moins de 10 KPIs pour tout le contrat. Il met surtout pari de la confiance, le cahier des charges définit

chaque site ou *cluster*, il se tient une réunion de *reporting* mensuelle avec pour objectif de veiller au bon déroulement de l'exécution du contrat sur le site et pour chacune des entités légales occupantes ainsi que de suivre les indicateurs associés de commentaires rendus obligatoires. Une *quaterly business review* (QBR) trimestrielle a pour objectif de synthétiser la vision de l'exécution du contrat à l'échelle d'un *cluster* et de proposer des initiatives locales pour améliorer la performance du contrat : pistes de progrès, échanges de bonnes pratiques, etc.

L'option d'une forfaitisation extensive

La forfaitisation a été opérée principalement par :

- un accroissement du périmètre des activités multi techniques à la maintenance totale, c'est-à-dire, l'acceptation d'une délégation systématique de la responsabilité du prestataire à la maintenance niveau 5, hors obsolescence technique ou réglementaire, - la forfaitisation des petits travaux et services de

vroximité,
une nouvelle définition de l'activité de propreté.

les occupants. De la sorte, le prestataire de facility réaliser Thalès au travers d'apports volontaires par entre ce que doit réaliser le prestataire et ce que doit d'un accord local concerté entre le responsable gesdéfinies par des sources réglementaires – sanitaires, décrivant les prestations de maintenance techd'ajouter une ligne et demie dans chacun des SLA déploient leurs expertises au regard des risques pris management et ses partenaires peuvent exercer FMer². La prestation déchets est elle aussi hybridée tion de site Thalès, le prestataire de nettoyage et le salles blanches, etc. et un nettoyage en fonction des besoins et de l'usage dont le résultat doit faire l'objet ainsi hybridée entre des prescriptions pour les zones assurer la prestation. La prestation de nettoyage est différents locaux du site », en conformité avec les détaillés par nature de zone d'activité a été abancorrective de tous niveaux sont incluses dans le forniques explicitant simplement que, SLA par SLA; D'un point de vue technique (en droit), il a suffi eur responsabilité de manière plus autonome moyens techniques et surtout managériaux pour invoquée. Il appartient au prestataire de définir les nitaires, etc. Aucune référence à des moyens n'est pour tous les autres espaces : locaux tertiaires, sapoussièrement contrôlé par exemple, mais aussi 'églementations en vigueur pour les salles à emectif de la prestation est « d'assurer la propreté des donné et remplacé par une phrase qui précise l'obfait ». Pour la propreté, le tableau des fréquentiels « Les interventions de maintenance préventive et

Cette clause va au-delà de la révision des seules

formules de révision de prix. Le prestataire reprend la main sur les moyens, les procédures, les fréquen-

Une révolution pour enrichir l'usage de l'immobilier par les services

gies respectives de Thalès et du prestataire. Dans

ductivité en valeur recherchée est, et sera, le fait d'une productivité du travail, par la qualité du trapart et avec les bénéficiaires prestataires. vail réalisé solidairement par les bénéficiaires et les d'une coopération améliorée entre les métiers d'une delà des savoir-faire existants. et une valorisation des expertises servicielles, auune montée en compétence y sition de main-d'œuvre avec entre le donneur d'ordre et le p système de coopération et co-p de productivité sont présents ses sous-traitants, qu'un systè est plus rentable et pertinent de parie, dans la mise en œuvre cienne » du modèle d'affaire qui est en cours. Elle nomiques, « c'est une véritable Du point de vue de Thalès, tout en respectant les formes juridiques habituelles et d'autre part. La procompris managériale ۵ KPI. Des gisements prestataire, y compris pre de mise à dispo-Elles sont à l'épreuve roduction du service depuis un an, qu'il les contraintes écomettre en place un condition d'opérer révolution coperni-

Avec cette innovation, Thalès et ses prestataires font le pari de concourir à l'émergence d'un métier en devenir, le facility management, au travers d'une expérience d'ampleur. Elle invite à la création de parcours de formation mais aussi d'un appareillage technique et surtout idéologique favorisant la concertation entre client et fournisseur et une juste évaluation de la valeur des services.

Nicolas CUGIER, directeur des services généraux du groupe Thalès et Xavier BARON, économiste sociologue

2 Une condition très structurante qui rencontre des difficultés de mise en œuvre selon les sites.

au titre de la forfaitisation des prestations.

Avril - Mai 2019

Avril - Mai 2019

DOSSIER